
TD d'anglais de spécialité Mathématiques et informatiques

Coordinatrice L3 → Precious Brown

Precious Brown

**initials.pbbp
@gmail.com**

Toutes les informations spécifiques à l'anglais de spécialité vous seront transmises par votre coordinatrice à travers vos secrétariats d'UFR (par voie d'affichage, sur le site de votre UFR et/ou par messagerie électronique).

- Selon votre filière, vous devez suivre **1 ou 2 modules** (3 ou 6 ECTS).
- Le module de base (valant 3 ECTS) est de **11 séances, 2 heures/semaine** pouvant être réduit à 10 séances en cas de jour férié.
- Les filières concernées sont:
 - Semestre 1: **L3 Maths et MIASHS**
 - Semestre 2: **L3 Info et L3 Math-Info**

Quelques dates clés

DEBUT DES TD

25 septembre

2017

FIN DES TD

16 décembre

2017

Quelques dates clés

**SEMAINE DE
LECTURE**

23-27 octobre

2017

L'**inscription pédagogique** aux TD d'anglais de spécialité se fait à chaque début de semestre uniquement sur le serveur **Portefeuille de Compétences en Langues** (PCL) du LANSAD.

Nota bene : vous ne pourrez accéder à ce système qu'**après avoir effectué votre inscription administrative** (et obtenu votre identifiant ENT du SCRIPT).

Si vous n'avez pas de niveau connu, le système vous demandera de passer un test d'anglais.

Aucun niveau ne pourra vous être attribué tant que vous n'aurez pas finalisé votre test.

En fonction de votre niveau, le système vous proposera le ou les cours dans lesquels vous pourrez vous inscrire (et il ne faudra pas oublier de cliquer sur le bouton S'INSCRIRE pour confirmer votre inscription !).

Tant que vous n'aurez pas mené à bien cette phase d'inscription en ligne vous ne pourrez pas suivre de cours d'anglais ni passer d'examen.

Cas particuliers - Demande de validation des acquis

(Vous pouvez **faire preuve d'un niveau équivalent** obtenus dans une autre université ou école.)

Déposez au secrétariat du LANSAD (bâtiment
Olympe de Gouges au 4ème étage) **une demande**
écrite avec vos justificatifs à l'attention de :

M. Christopher GLEDHILL, Directeur du LANSAD

Cas particuliers - Demande de validation des acquis

- Votre demande devra être déposée avant le 30 novembre 2017.**
 - La validation par équivalence n'est accordée qu'une fois par cycle.**
 - S'agissant d'anglais de spécialité, aucune certification externe (TOEIC, TOEFL etc.) ne permet la validation par équivalence.**
-

Cas particuliers - Salariés, sportifs, handicapés...

Adressez vos justificatifs au secrétariat du LANSAD pour vous inscrire avant la mi-décembre (et mi-avril au semestre 2) à l'examen terminal (examen écrit réservé à ces cas).

Les étudiants qui ne s'inscrivent pas en TD et ne peuvent fournir de justificatif pour s'inscrire à l'examen terminal seront notés ABI (absence injustifiée) en session 1 et passeront automatiquement en session 2.

Règles concernant l'absentéisme en TD

a)

L'évaluation en TD est effectuée sous le régime du **contrôle continu**. La présence des étudiants inscrits au TD est obligatoire et vérifiée à chaque séance.

L'absentéiste peut être sanctionné(e) par le département LANSAD.

Règles concernant l'absentéisme en TD

b)

Les étudiants qui ne s'inscrivent pas à temps et ceux qui étant inscrits ne se présentent pas à au moins un des 3 premiers TDs ne sont plus admis.

Règles concernant l'absentéisme en TD

c)

Les étudiants qui suivent les TD sous le régime du contrôle continu ne peuvent pas être transférés vers le contrôle terminal en cours de semestre.

Règles concernant l'absentéisme en TD

d)

Les arrivants trop tardifs ne seront pas admis en TD mais ceux qui pourront justifier leur absence (maladie, arrivée tardive de l'étranger, etc.) pourront passer l'examen terminal qui est organisé pour les étudiants salariés.

Les absents et retardataires sans excuse devront passer l'examen de session 2.

Règles concernant l'absentéisme en TD

e) Les étudiants n'ayant pas validé ou compensé l'anglais en session 1 devront obligatoirement aller s'inscrire à l'examen de session 2.

La note de session 2 remplacera la note de session 1: aucun élément de notation obtenu en session 1 n'est conservé au titre de la session 2.

Les étudiants notés ABI en session 2 ne pourront pas valider leur année.

—
